



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE.

N° 2021/92

Objet : Services techniques : Acquisition d'une herse rotative pour le service Espaces Verts

Monsieur le Président rappelle les contraintes réglementaires concernant le désherbage et notamment avec l'interdiction progressive de l'utilisation du désherbage chimique.

Pour cela, une démonstration de désherbage mécanique avec l'utilisation d'une herse rotative a été réalisée sur les parkings du site d'Aquaval courant de l'été.

Compte tenu du résultat concluant de cet essai, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de faire l'acquisition pour le service Espaces Verts d'une herse rotative à l'entreprise SA COMAI Avenue Jacques Besse - 81500 LAVAUUR pour un montant de 2.083,33 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide l'acquisition, pour le service Espaces Verts, d'une herse rotative à l'entreprise SA COMAI Avenue Jacques Besse - 81500 LAVAUUR pour un montant de 2.083,33 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2021,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 16 septembre 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU

